



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

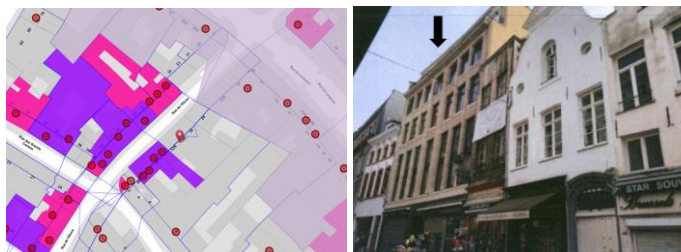
Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Mme V. MOSQUERA
Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 02/06/2022

Votre réf : E972/2021
Réf. CRMS : BXL22851
Réf. NOVA : 04/XFD/1799965

Bruxelles. Rue de l'Étuve 30
(= ZP de l'ensemble de maisons traditionnelles aux n°34, 37, 39, 43, 57, 63, 65 rue de l'Étuve et aux n°31, rue des Grands Carmes)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : remplacer les châssis en façade à rue des 3e, 4e et 5e étages et modifier les divisions ;
Demande de la Ville de Bruxelles du 25/05/2022

Avis de la CRMS



Implantation de l'immeuble et vue de la façade concernée (© Brugis / document joint au dossier)

Madame la Directrice,


En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons l'avis rendu par la CRMS en sa séance du 1/06/2022.

La demande vise le remplacement des menuiseries extérieures des trois étages supérieurs de l'immeuble situé 30, rue de l'Étuve *compris dans la zone de protection de l'ensemble formé par les maisons traditionnelles situées aux numéros 34, 37, 39, 43, 57, 63, 65.*

Selon la Commission, les transformations projetées seront sans impact sur les perspectives vers et depuis les maisons classées situées à proximité et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; olivier.picard@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels